

L'industrie francilienne : un nouveau souffle après une longue période de désindustrialisation

Insee Analyses Île-de-France • n° 228 • Octobre 2026



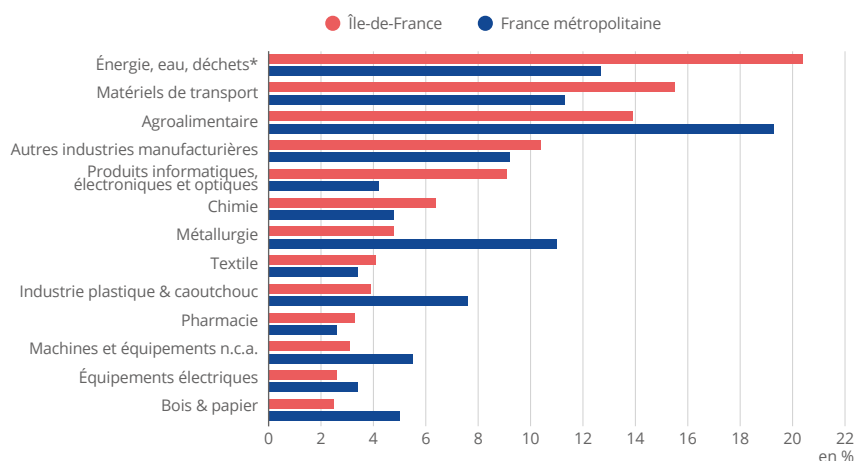
Avec 456 000 emplois, l'industrie francilienne représente seulement 6,6 % de l'emploi régional. Néanmoins, l'Île-de-France génère à elle seule près d'un cinquième de la valeur ajoutée industrielle nationale, grâce à des activités à forte intensité technologique et à une main-d'œuvre très qualifiée. Après avoir perdu la moitié de ses emplois industriels depuis 1990, l'industrie francilienne montre des signes de redressement depuis 2020, portée notamment par l'agroalimentaire, la chimie, la pharmacie et les technologies de pointe. Concentrée dans quelques territoires et largement structurée autour de grands groupes, elle occupe une place stratégique dans l'économie régionale, bien au-delà de son seul poids dans l'emploi.

Première région économique de France, l'Île-de-France présente une tertiarisation de son économie plus prononcée que le reste du pays, l'industrie y occupant une place relativement restreinte. L'industrie ne représente que 6,6 % de l'emploi régional en 2024 alors que cette proportion s'élève à 11,4 % au niveau national. Corrélativement, l'industrie francilienne concentre 13,4 % de l'emploi industriel national, une part sensiblement inférieure à la part de l'emploi total de la région dans l'économie métropolitaine.

S'agissant de la valeur ajoutée, le poids de l'industrie est plus élevé, que ce soit en Île-de-France (8,1 % de la valeur ajoutée régionale en 2024) ou en France métropolitaine (13,8 %). Avec 62 milliards d'euros en 2024, soit 17,5 % de la valeur ajoutée industrielle totale de la France, l'Île-de-France est la première région contributrice à l'industrie nationale, devant Auvergne-Rhône-Alpes (16,1 %).

Le niveau élevé de valeur ajoutée au regard de l'emploi industriel en Île-de-France traduit une productivité du travail industriel nettement supérieure (de 31 %) à la moyenne nationale. Cela est lié à des activités de sièges sociaux, de conception-recherche, ainsi que des secteurs industriels à haute intensité technologique. Cette spécificité n'est pas propre à l'industrie francilienne et se retrouve pour l'ensemble de l'économie de

► 1. Répartition de l'emploi salarié industriel par secteur d'activité en Île-de-France et en France métropolitaine, en 2023



* Le secteur « Énergie, eau, déchets » regroupe les industries extractives, la cokéfaction et le raffinage et la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur, d'air conditionné et d'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Lecture : Fin 2023, le secteur de la fabrication de matériels de transport emploie 15,5 % de l'emploi industriel francilien et 11,3 % de l'emploi industriel de France métropolitaine.

Champ : Emploi salarié en fin d'année, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi.

la région où la valeur ajoutée par emploi est supérieure de 30 % à celle observée en France métropolitaine.

Cette étude vise à décrire le tissu économique des établissements relevant d'une activité industrielle et son évolution depuis 1990. La contribution de l'industrie à l'économie est néanmoins plus large. En effet, les établissements industriels

entretiennent des relations étroites avec les services aux entreprises, la logistique, les laboratoires de recherche, les écoles d'ingénieurs et les grands donneurs d'ordre. L'industrie francilienne est souvent insérée dans des chaînes de valeur longues, où la production matérielle côtoie la conception, l'essai, la certification, la maintenance et le pilotage commercial.

Une spécialisation forte de l'industrie francilienne

L'industrie francilienne présente un profil particulier au regard de l'industrie nationale, caractérisée par une surreprésentation de certains secteurs d'activité clés, fruit de l'histoire ou d'avantages comparatifs de la région capitale. Avec 68 000 emplois en 2023, soit 15,5 % de l'emploi salarié industriel francilien (contre 11,3 % en France métropolitaine), la fabrication de matériels de transport constitue le premier secteur de l'industrie manufacturière de la région

► **figure 1.** Cela s'explique par la présence de grands établissements de construction automobile, aéronautique et spatiale et de matériel ferroviaire roulant, tels que Renault, Stellantis, Thalès, Safran, Airbus ou Ariane.

Le tissu industriel francilien est également spécialisé dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (9,1 % des salariés contre 4,2 % au niveau national). L'Île-de-France concentre ainsi près de 30 % des effectifs salariés nationaux de ce secteur. L'industrie chimique (6,4 % contre 4,8 %) et l'industrie pharmaceutique (3,3 % contre 2,6 %) sont également surreprésentées en Île-de-France. De fait, ces industries, qui correspondent aux segments les plus intensifs en technologie et en capital humain qualifié, bénéficient en Île-de-France de la présence d'un écosystème exceptionnel d'universités, de grandes écoles, d'organismes de recherche publique et d'entreprises innovantes.

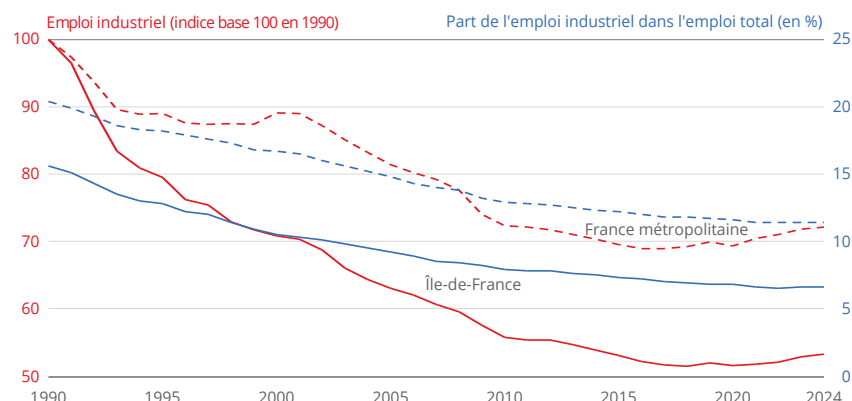
Hors industrie manufacturière, le secteur de l'énergie, eau et déchets est également surreprésenté en Île-de-France (20,4 % des emplois industriels contre 12,7 % en France métropolitaine), reflet de la concentration en région parisienne des fonctions de direction, d'ingénierie système et d'exploitation des réseaux des grands groupes énergétiques.

À l'inverse, les industries à fort contenu en main-d'œuvre peu qualifiée sont proportionnellement moins présentes, en particulier la métallurgie, le travail du bois et la plasturgie. L'industrie agroalimentaire est spécifique, le choix d'implantation privilégiant souvent la proximité avec les lieux de production. Son poids dans l'industrie francilienne atteint 13,9 %, mais il est encore plus élevé au niveau national (19,3 %).

Un emploi industriel sur deux a disparu depuis 1990

L'emploi industriel, qui représentait 15,6 % de l'emploi régional total au début des années 1990, n'en concentre plus que 6,6 % en 2024 ► **figure 2.** Cet affaiblissement résulte de deux mouvements contraires : dans un contexte de hausse régulière de l'emploi total, l'emploi industriel s'est

► 2. Évolution de l'emploi industriel et de sa part dans l'emploi total en Île-de-France et en France métropolitaine depuis 1990

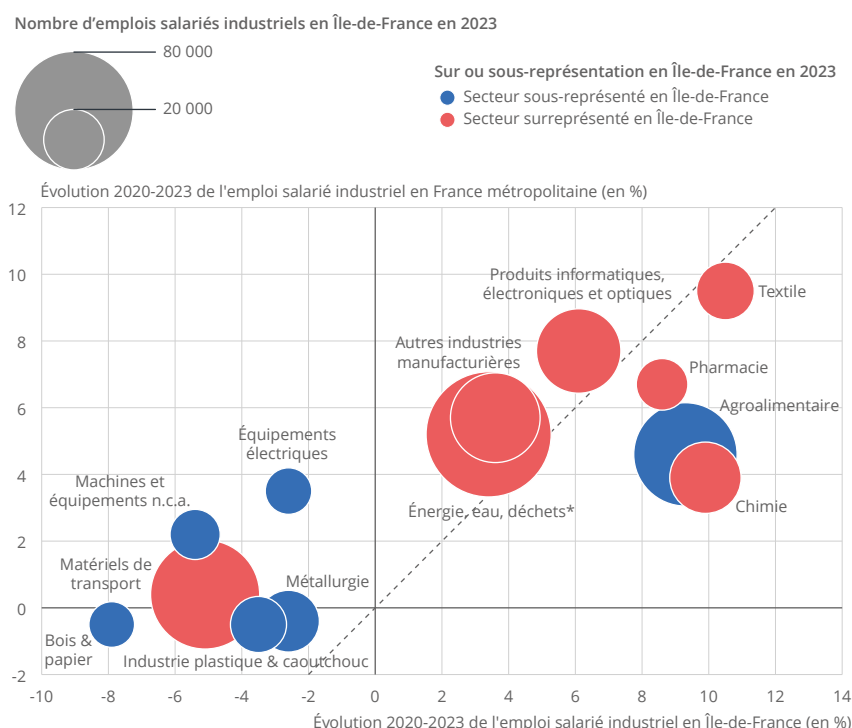


Lecture : L'emploi industriel francilien a reculé de 46,8 % entre 1990 et 2024. Sur la même période, sa part dans l'emploi total de la région est passée de 15,6 % à 6,6 %.

Champ : Emploi en fin d'année, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi.

► 3. Évolution de l'emploi salarié industriel par secteur entre 2020 et 2023



* Le secteur « Énergie, eau, déchets » regroupe les industries extractives, la cokéfaction et le raffinage et la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur, d'air conditionné et d'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Lecture : L'emploi salarié industriel dans l'industrie agroalimentaire a augmenté, entre 2020 et 2023, de 9,3 % en Île-de-France et de 4,6 % en France métropolitaine. L'emploi salarié industriel des secteurs situés à droite de la ligne pointillée a plus augmenté en Île-de-France qu'en France métropolitaine entre 2020 et 2023.

Champ : Emploi salarié en fin d'année, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi.

contracté, sous l'effet du phénomène de désindustrialisation amorcé dès la fin des années 1970 (délocalisations, restructurations productives, automatisation des procédés de fabrication, externalisation de fonctions auparavant intégrées dans les établissements industriels – maintenance, logistique, informatique, conseil...). Cette double évolution n'est, au demeurant, pas spécifique à l'Île-de-France.

L'industrie francilienne a perdu 401 500 emplois en un peu plus de trente ans, dont la quasi-totalité sont des emplois

salariés. L'emploi industriel a ainsi été divisé par deux, passant de 857 300 emplois en 1990 à 455 800 emplois en 2024. Cette baisse est proportionnellement plus prononcée qu'à l'échelle nationale (-47 % contre -28 %). Pour autant, l'Île-de-France conserve son statut de deuxième région industrielle métropolitaine en matière d'emplois, derrière Auvergne-Rhône-Alpes.

Certains secteurs d'activité ont été particulièrement touchés par la désindustrialisation. Ainsi, le textile, le bois et papier-imprimerie, la métallurgie ou

encore la plasturgie ont perdu chacun plus de 60 % de leurs emplois salariés. Dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines et des matériels de transport, l'effectif salarié a été divisé par plus de deux.

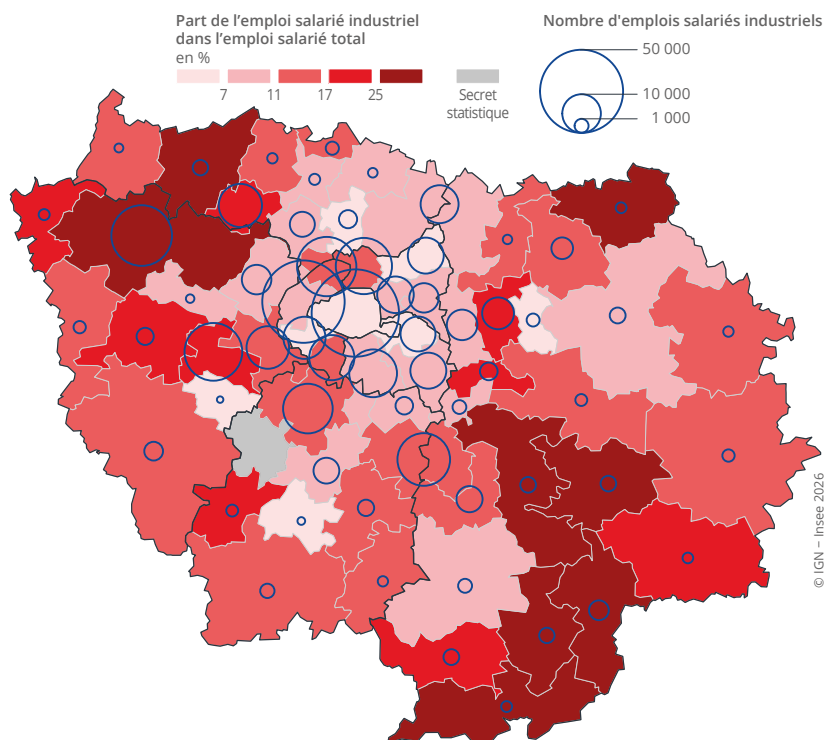
À l'inverse, l'emploi salarié des activités liées à la production et distribution d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets a plus que doublé depuis le début des années 1990. L'industrie agroalimentaire se distingue également par une relative stabilité sur longue période, avec une baisse de seulement 7 % de l'emploi salarié entre 1990 et 2023.

Une reprise de l'emploi industriel depuis 2020

Le mouvement de désindustrialisation s'est arrêté au milieu des années 2010. Au niveau national, une inflexion est observée à partir de 2017, tandis que, en Île-de-France, l'emploi industriel repart à la hausse à partir de 2019, la crise sanitaire de la Covid-19 venant ponctuellement grever la reprise. Depuis, il augmente chaque année, en France métropolitaine comme dans la région capitale. En 2023 et 2024, pour la première fois en 35 ans, il progresse même à un rythme supérieur à celui observé en France métropolitaine (+2,3 % entre 2022 et 2024 contre +1,5 % au niveau national). Ainsi, 14 500 emplois industriels ont été créés depuis 2020, soit une progression de 3,3 % entre 2020 et 2024. Cette reprise s'inscrit dans un contexte de politiques nationale et régionale de réindustrialisation marqué par le lancement en 2018, puis la reconduction pour 2023-2027, du programme « Territoires d'industrie », les dispositifs France Relance et France 2030 et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cette dynamique positive concerne plusieurs secteurs d'activité, avec en premier lieu les industries textile, chimique, agroalimentaire et pharmaceutique, pour lesquelles la hausse de l'emploi salarié entre 2020 et 2023 dépasse 8 % ► **figure 3**. Dans l'industrie agroalimentaire, la reprise a été plus précoce et s'est opérée à partir de la fin des années 2000. L'emploi salarié progresse également dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, portée notamment par la transition numérique, ainsi que dans la production et distribution d'eau, l'assainissement et la gestion des déchets. Toutefois, les autres sous-secteurs affichent des pertes d'emplois. C'est en particulier le cas pour la fabrication de matériels de transport pénalisée par le poids de l'automobile dans la région, alors que ce secteur est reparti légèrement à la hausse au niveau national. En Île-de-France particulièrement, l'industrie automobile est confrontée à de profondes

► 4. Emplois salariés industriels et part de ces emplois dans l'emploi salarié total, par intercommunalité francilienne en 2023



Lecture : Fin 2023, dans la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'emploi salarié industriel représente 19,4 % de l'emploi salarié, soit 23 480 emplois.

Champ : Établissements marchands, actifs, employeurs et hors particuliers employeurs ; postes non annexes hors intérim, présents le 31/12 ou la dernière semaine de décembre.

Source : Insee, Flores 2023.

restructurations en lien avec la transition vers les véhicules électriques, certains établissements ayant fait ou faisant à terme l'objet d'une reconversion (Renault Flins ou Stellantis à Poissy).

Des contrastes territoriaux marqués

Les Hauts-de-Seine (23 % du total régional) et les Yvelines (16 %) concentrent à eux seuls près de 40 % de l'emploi salarié industriel francilien. Ces deux territoires connaissent des trajectoires récentes opposées. L'industrie alto-séquanaise progresse fortement entre 2020 et 2024 (+7,1 %), portée par les quatre secteurs les plus représentés dans le département : industries chimique et pharmaceutique, fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, et production et distribution d'électricité et de gaz. En revanche, dans les Yvelines, l'emploi recule de 6,5 % depuis 2020. L'industrie automobile est très présente dans ce département, notamment dans la communauté d'agglomération (CA) de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ► **figure 4**.

L'emploi industriel parisien regroupe 15 % de l'emploi industriel francilien et se concentre dans les secteurs à très forte valeur ajoutée (luxes, pharmacie, industries créatives) ou dans des niches comme l'imprimerie spécialisée ou l'industrie

alimentaire haut de gamme. L'emploi industriel y connaît un regain marqué depuis 2020 (+12 %), dans un contexte où sa part dans l'emploi total reste mesurée (3 %).

Dans l'Essonne, la dynamique de l'emploi industriel est soutenue (+6,9 % depuis 2020). Accueillant 10 % de l'emploi industriel francilien, ce département bénéficie de la présence d'activités de haute technologie, en lien avec les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les pôles d'innovation situés notamment dans la CA Paris-Saclay. L'industrie essonnienne est spécialisée dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, qui emploie un quart des salariés industriels du département.

En Seine-et-Marne, l'emploi industriel augmente à un rythme proche de celui de la région (+3,6 %). Son profil industriel est plus polyvalent que celui des autres départements, avec une surreprésentation du secteur regroupant les « autres industries manufacturières » (15 % des salariés, contre 10 % dans la région) et de la métallurgie (12 %, contre 5 % dans la région).

La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne enregistrent une évolution mesurée de l'emploi industriel depuis 2020 (respectivement +1,7 % et +0,5 %). La Seine-Saint-Denis présente une structure originale où le secteur énergie, eau, déchets

est sensiblement plus présent qu'à l'échelle régionale (34 % en cumulé contre 21 %). La filière textile-habillage-cuir constitue le deuxième pôle, avec une présence d'ateliers de confection et de grossistes en textile. Le Val-de-Marne se distingue, quant à lui, par le poids des industries pharmaceutique et agroalimentaire, de la gestion de l'eau et des déchets et des autres industries manufacturières.

Dans le Val-d'Oise, l'emploi est en léger recul (-0,4 %). Il présente une spécialisation dans les autres industries manufacturières, les équipements électroniques et l'industrie chimique, en lien avec la présence de sites pétrochimiques et chimiques dans le nord-ouest du département.

Un tissu industriel concentré dans de grands établissements et fortement dépendant de groupes

L'industrie francilienne se caractérise par une concentration importante de l'emploi salarié au sein d'établissements de grande taille. En Île-de-France, sept salariés de l'industrie sur dix travaillent dans un établissement de cinquante salariés ou plus, ces derniers représentant 7 % du total des établissements industriels. La part des très grands établissements (500 salariés ou plus) dans les effectifs totaux de l'industrie y dépasse 30 %, une proportion supérieure à celle observée au niveau national (22 %), ce qui souligne l'ancrage de la grande industrie dans la région.

Les petites et moyennes entreprises (hors microentreprise) représentent 25 % des établissements et 19 % de l'emploi salarié du secteur. Les microentreprises, majoritaires en nombre d'établissements (59 % des établissements industriels), emploient quant à elles 9 % des salariés.

La présence des groupes est particulièrement marquée dans l'industrie francilienne. Ils détiennent 38 % des établissements industriels et emploient 85 % des salariés du secteur, soit une part nettement supérieure à celle de l'économie régionale (75 %). Parmi ces groupes, les multinationales françaises occupent une position dominante, employant 65 % des salariés industriels de la région. Les groupes étrangers représentent quant à eux environ 20 % des salariés de l'industrie francilienne et sont particulièrement présents dans des secteurs tels que la pharmacie, la chimie ou les technologies de l'information, avec des groupes comme Astrazeneca, Procter & Gamble, Siemens ou General Electric.

Une main-d'œuvre plus qualifiée que dans le reste de la France

L'une des principales spécificités de l'industrie francilienne réside dans la qualification de sa main-d'œuvre. En effet, quatre emplois salariés sur dix sont occupés par des cadres, une part nettement supérieure à celle observée au niveau national (deux sur dix). La région concentre d'ailleurs plus d'un tiers des cadres administratifs et commerciaux de l'industrie métropolitaine, et près d'un quart de l'ensemble des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises. Cette caractéristique reflète la spécialisation de la région dans des activités à forte intensité technologique (aéronautique, pharmacie, chimie, électronique) ainsi que la concentration des fonctions de recherche, de conception et de management. À l'inverse, la part des ouvriers est nettement inférieure à la moyenne nationale dans l'industrie francilienne : ils représentent un quart des emplois industriels, contre 46 % au niveau national.

Cette structure des emplois contribue à expliquer les niveaux de rémunération plus élevés dans l'industrie francilienne. Ainsi, le salaire horaire brut moyen dans l'industrie atteint 35 euros en Île-de-France en 2023, contre 26 euros en France métropolitaine. De plus, il est plus élevé que dans l'ensemble de l'économie francilienne (31 euros). Ces constats valent pour toutes les catégories

socioprofessionnelles. Cela s'explique par un niveau des salaires dans la région plus haut qu'en province prenant en compte le niveau de prix plus élevé en Île-de-France, mais également par des accords d'entreprise souvent plus favorables dans les grands groupes industriels implantés en Île-de-France.

Les salariés de l'industrie bénéficient en moyenne de conditions d'emploi relativement favorables, avec une proportion de contrats à durée indéterminée plus élevée que dans l'ensemble de l'économie francilienne (93 % des emplois hors intérim contre 86 %). Ce fait n'est pas une spécificité francilienne, mais une caractéristique de l'emploi industriel sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Par ailleurs, l'intérim occupe une place importante dans l'industrie francilienne, qui y recourt près de deux fois plus que l'ensemble de l'économie francilienne. Il représente ainsi 4,1 % de l'emploi salarié (contre 2,3 %). En 2023, 16 000 postes industriels sont occupés par des intérimaires, les trois quarts étant des ouvriers. ●

Adrien Frontenaud, Nathalie Morer, Pierre-Issa Touré (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Sources

Les indicateurs présentés dans cette étude reposent essentiellement sur deux sources :

- les **estimations d'emplois localisées**, synthèse de sources permettant une couverture exhaustive de l'emploi total (salarié et non salarié), exprimé en nombre de personnes physiques (et non en nombre de postes de travail) ;
- le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) permet de décrire l'emploi salarié au niveau des établissements, par localisation géographique, secteur d'activité et type d'employeur.

► Champ

Le champ de l'**industrie** comprend l'ensemble des établissements dont l'activité principale appartient au secteur industriel : l'industrie manufacturière, mais aussi les industries extractives, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution.

► Pour en savoir plus

- **Balcone T., Diop B., Lancel A., Le Roux F., Pesin C.**, « [Panorama de l'industrie dans la Vallée de la Seine](#) », *Insee Dossier Normandie* n° 26, octobre 2026.
- **Balcone T., Diop B., Lancel A., Pesin C.**, « [L'industrie en Normandie : une reprise surtout portée par la Manche](#) », *Insee Analyses Normandie* n° 161, octobre 2026.
- **Gatepaille X., Prévost É.**, « [Filière automobile francilienne : essor de l'électrification, recul de l'emploi industriel](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 222, juin 2026.
- **Bellièvre J., Gomri A., Pancarte K.**, « [En Île-de-France, un salarié sur deux de l'industrie manufacturière travaille dans l'un des onze Territoires d'industrie](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 94, octobre 2024.

